



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.10.2016

Votants : 14
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, BLONDEL Brigitte, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine.
Mrs BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FRANCY Alain, FEREDY Philippe.
Absents : Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie,
Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Prêt à taux fixe – Attente de TVA (FCTVA) et subventions Salle multi activités

Vu la proposition de prêt établi par le Crédit Agricole, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter auprès de celui-ci, un prêt à capital différé d'un montant de :

100.000 euros

avec une date de réalisation au 1^{er} novembre et dont le remboursement s'effectuera en

DUREE	PERIODICITE	TAUX	ECHEANCE Intérêts seuls	Coût Total en intérêts
12 mois	Annuelle	1 %	1 010.00 €	1010.00 €

Frais de dossier : 150 €.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit du Crédit Agricole Charente Périgord.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats relatifs à ces emprunts. Il est invité à poursuivre s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme

Affiché le 13.10.2016

En Mairie, le 13.10.2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2016

Publication : 19/10/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire,

